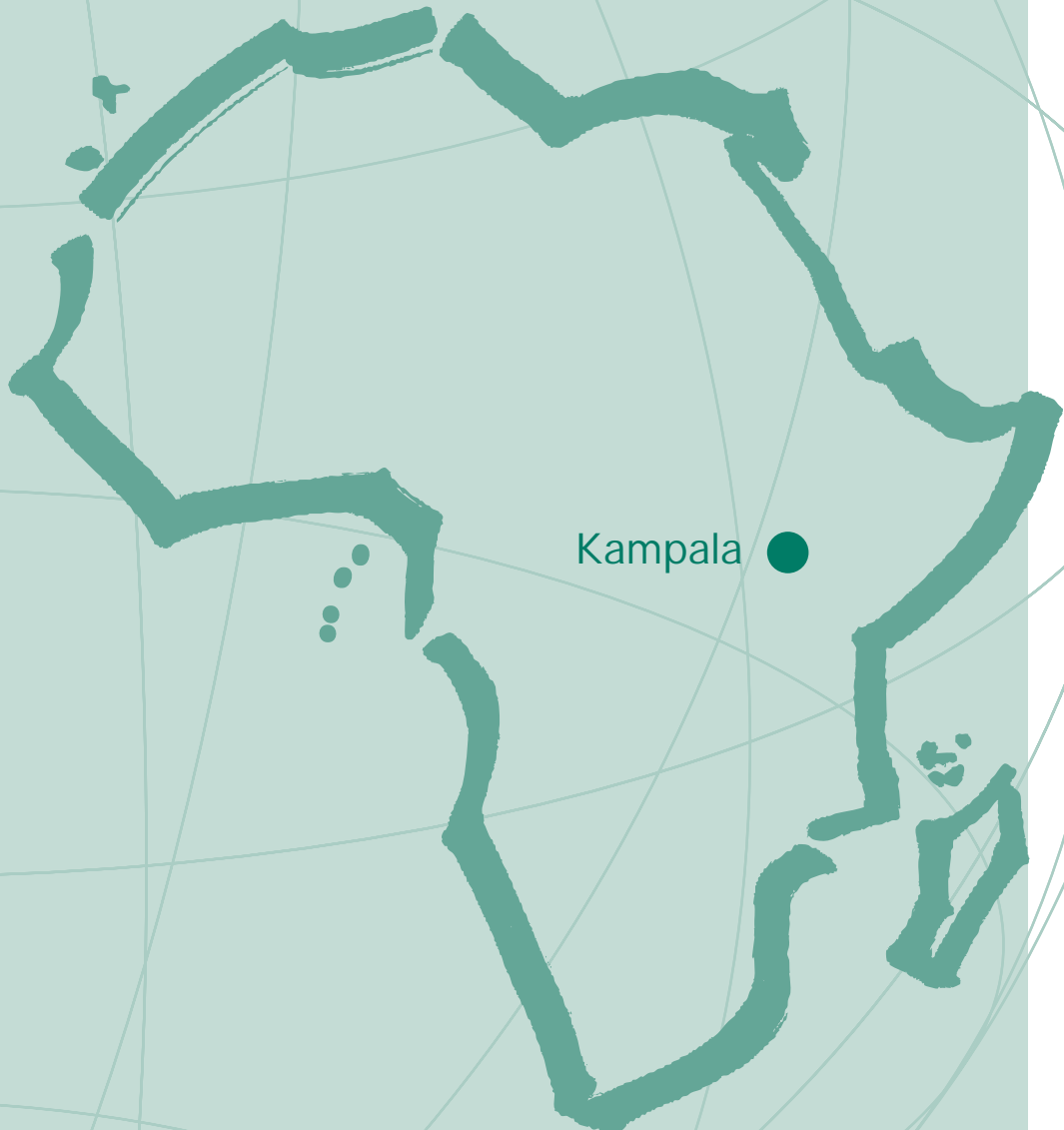


# Ouganda



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 241
- Population en milliers (2001) : 24 023
- PIB par habitant en dollars (2001) : 238
- Espérance de vie (2000-2005) : 46.0
- Taux d'analphabétisme (2001) : 31.9



# Ouganda

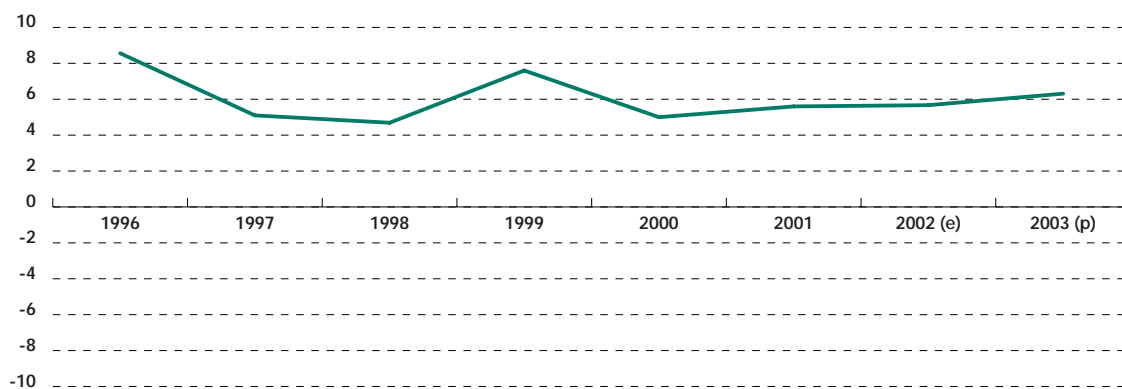
LA MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE d'une politique économique saine bénéficie visiblement à l'économie ougandaise. Ce succès se manifeste par une croissance soutenue, une inflation lente et régulière, une progression du revenu par habitant et un net recul de l'incidence de la pauvreté. La croissance du PIB réel est restée alerte en 2001/02, à 5.6 pour cent, quoiqu'en léger repli par rapport à la moyenne annuelle de 6 pour cent enregistrée depuis 1994/95. Elle devrait se stabiliser autour des 5.7 pour cent en 2002/03, puis faire un bond à 6.3 pour cent en 2003/04. La prudence budgétaire a permis en Ouganda de continuer d'étoffer le budget de son programme de lutte contre la pauvreté, qui

commence à porter ses fruits. Cependant, la situation budgétaire se caractérise depuis peu par un creusement du déficit, qui est financé par une aide extérieure massive, d'où la dépendance accrue du pays vis-à-vis des bailleurs étrangers. Ce déficit s'est aggravé en 2001/02, mais il devrait se contracter progressivement en 2002/03.

La sagesse de la politique monétaire mise en œuvre par les autorités a ralenti l'expansion de la masse monétaire, ce qui contribue à atténuer les tensions inflationnistes, à comprimer les taux d'intérêt et à stabiliser relativement le cours du shilling. L'inflation devrait rester modérée

La situation des pauvres en Ouganda commence à recueillir les fruits d'une croissance économique soutenue et de politiques économiques avisées

Figure 1 - Taux de croissance du PIB réel



311

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

en 2002/03, à 1 pour cent, avant de probablement remonter à 3.1 pour cent en 2003/04. La position extérieure du pays ne s'est pas non plus améliorée, du fait de la stagnation des exportations, qui s'explique par le recul des cours internationaux des produits de base exportés par l'Ouganda. Le déficit commercial devrait se creuser de nouveau en 2002/03 et 2003/04. Néanmoins, les indicateurs de viabilité de la dette extérieure ougandaise se redressent légèrement grâce au déblocage de moyens dans le cadre de l'initiative PPTE d'allègement de la dette. Sur le front des restructurations, l'Ouganda ne progresse pas aussi vite que sur celui des réformes économiques. Après une décennie de

privatisations, le pays avait cédé en juin 2002 74 entreprises sur un total de 155 pressenties. Le processus se heurte à des accusations d'opacité et de corruption. S'il veut lui donner un coup d'accélérateur, le gouvernement devra prendre des engagements de transparence. L'Ouganda bénéficie par ailleurs d'une relative stabilité politique, et la démocratie s'y épanouit à mesure que les pouvoirs publics multiplient leurs efforts pour améliorer l'exercice de l'autorité politique, administrative et managériale. Même si, à l'heure actuelle, le pays connaît une relative sécurité, le gouvernement doit impérativement poursuivre sur la voie de la résolution des conflits dans les zones problématiques.

## Développements économiques récents

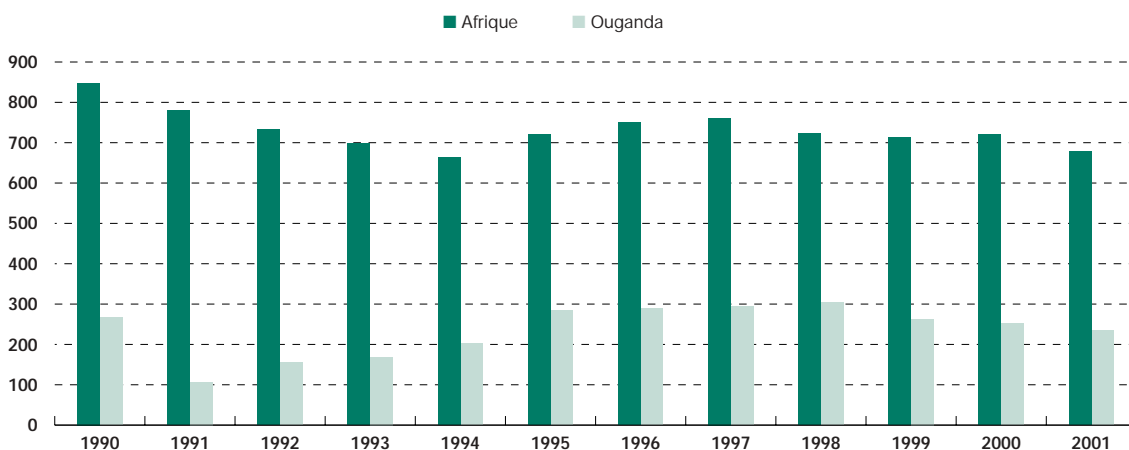
L'Ouganda a su préserver un rythme de croissance soutenu du PIB en 2001/02 (juillet-juin). Selon les nouvelles séries (calculées sur la base des prix de 1997/98 au lieu de ceux de 1991), le PIB réel devrait avoir progressé de 5.6 pour cent en 2001/02, soit un recul minime par rapport aux 6 pour cent enregistrés en 2000/01 et à la moyenne annuelle de 6.2 pour cent observée sur la période 1994/95-1999/2000. Le ralentissement, amorcé en 1999/2000, est imputable à la chute du cours international du café, à la sécheresse et à la recrudescence des nuisibles et des maladies, qui ont compromis l'expansion des secteurs productifs.

En 2001/02, l'agriculture représentait 35 pour cent du PIB et servait de moteur à la production totale (4.8 pour cent, contre 4.6 pour cent l'année précédente). Considérés ensemble, le bétail, la foresterie et les pêcheries constituaient la première contribution au PIB agricole en 2001/02, avec une progression moyenne de 5.8 pour cent, contre 4.4 pour cent en 2000/01. Même si la production alimentaire a augmenté de 4.6 pour cent en 2001/02, ce taux reste néanmoins inférieur aux 6.2 pour cent enregistrés sur l'exercice précédent. La production des cultures vivrières s'est accrue de 3.4 pour cent en 2001/02, contre un recul de 4.7 pour cent en 2000/01. Cette embellie est

essentiellement à porter au crédit du coton, de la canne à sucre et du tabac, mais elle est aussi due à la remontée des rendements des plantations de thé et autres cultures de rapport telles que l'horticulture, le cacao et la vanille. A l'inverse, après une baisse de 3.4 pour cent en 2000/01, la production de café a encore cédé 6.8 pour cent en 2001/02. La dégringolade des cours internationaux du café est catastrophique, car elle compromet la capacité des autorités nationales à relever les prix aux producteurs, tandis que la production de qualité, entachée d'imperfections et mal régulée sur le plan intérieur, sape la compétitivité du secteur. Le redressement général de la production agricole en 2001/02 s'explique essentiellement par une météorologie favorable, même si certaines initiatives publiques engagées dans le cadre du plan de modernisation de l'agriculture (PMA) – comme la distribution de plants de théiers aux ménages et de graines de coton aux égreneurs ou le repeuplement des lacs – ont produit des résultats positifs.

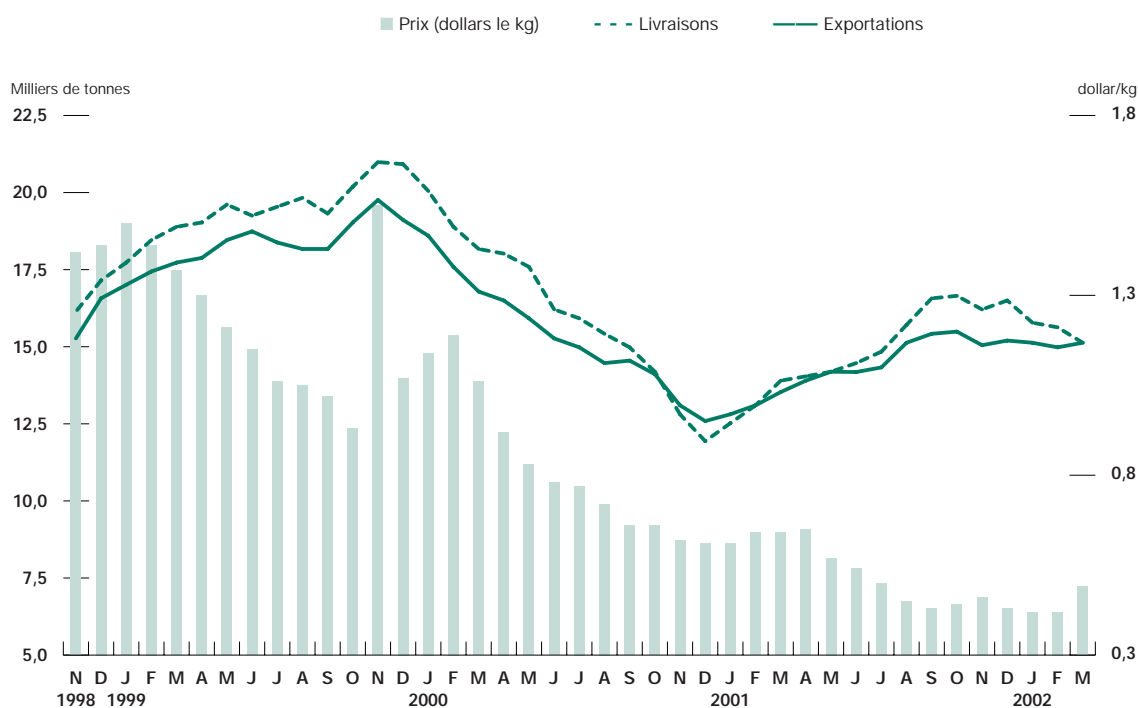
Le secteur manufacturier ougandais a connu une progression significative en 2001/02, quoique plus lente que l'année précédente. Il a ainsi contribué au PIB à hauteur d'environ 10 pour cent et s'est accru de 7.4 pour cent en 2001/02, contre 8.9 pour cent sur l'exercice précédent. L'expansion de la production manufacturière en 2001/02 s'explique de manière générale par un regain de demande intérieure suscité par la hausse du revenu disponible, elle-même engendrée

Figure 2 - PIB par habitant en Ouganda et en Afrique (en dollars courants)



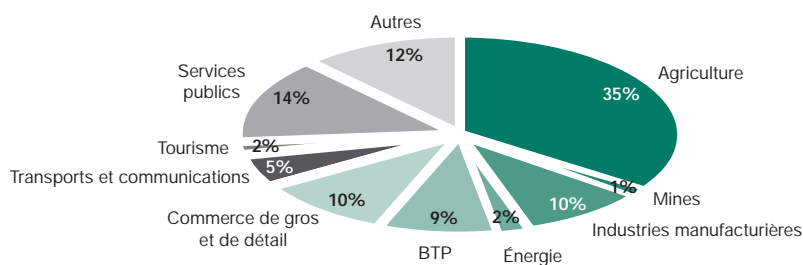
Source : Données du FMI ; estimations des auteurs.

Figure 3 - Ventes de café, exportations et prix obtenus (novembre 1998 - mars 2002)



Source : Données des autorités nationales ; estimations des auteurs.

Figure 4 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001/02

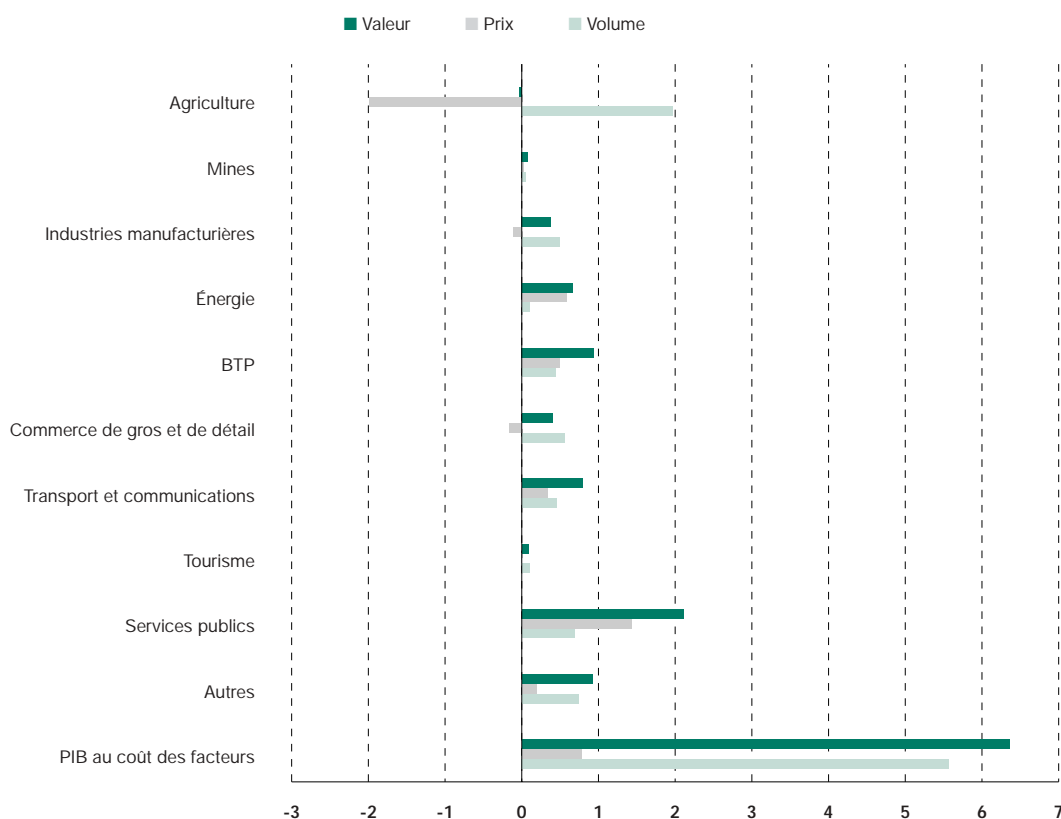


Source : Données du FMI ; estimations des auteurs.

par l'embellie économique persistante. Elle est principalement à porter au crédit des textiles et du ciment, ainsi que de la croissance non négligeable de la production de biens de consommation courante, comme le savon, l'huile alimentaire et les boissons sucrées. Le rebond de la demande de matériaux de construction, tels que le ciment et la pierre, a dopé la croissance des mines, qui s'est établie à 7.8 pour cent en 2001/02, contre 5.9 pour cent en 2000/01.

Le secteur des services a continué, lui aussi, d'afficher une belle santé en 2001/02, soutenu par la forte expansion des communications et du BTP. En 2001/02, les communications ont enregistré un rythme de croissance d'environ 10 pour cent, contre 8.2 pour cent en 2000/01, grâce à l'essor ininterrompu depuis 1996 de la téléphonie mobile et cellulaire, d'Internet et des services de téléphonie fixe. De même, le nouvel élan de l'activité des mines a porté la croissance du BTP à 6.6 pour cent en 2001/02,

Figure 5 - Contributions à la croissance du PIB en 2001/02



Source : Données du FMI ; estimations des auteurs.

contre 2.9 pour cent sur l'exercice précédent. Celle du commerce de gros et de détail s'est maintenue à 6.2 pour cent. Cependant, dans l'hôtellerie et la restauration, on observe un certain ralentissement (de 6.1 pour cent en 2000/01 à 5.4 pour cent en 2001/02) imputable aux effets sur le tourisme des attentats du

11 septembre 2001 aux États-Unis. Le développement des services communautaires, y compris ceux émanant des autorités centrales, s'est lui aussi essoufflé, passant de 7.5 pour cent en 2000/01 à 5.9 pour cent en 2001/02. Néanmoins, dans le cadre de leur stratégie de lutte contre la pauvreté, les autorités ont maintenu un niveau de

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>17.1</b>	<b>17.2</b>	<b>18.8</b>	<b>20.1</b>	<b>19.5</b>	<b>19.9</b>
Secteur public	6.1	5.5	6.1	6.3	5.7	5.8
Secteur privé	11.1	11.8	12.7	13.8	13.7	14.1
<b>Consommation</b>	<b>95.4</b>	<b>100.4</b>	<b>103.1</b>	<b>104.9</b>	<b>106.4</b>	<b>106.9</b>
Publique	10.6	11.1	12.6	12.6	12.3	12.1
Privée	84.8	89.2	90.5	92.3	94.1	94.8
<b>Position extérieure</b>	<b>-12.5</b>	<b>-17.6</b>	<b>-21.9</b>	<b>-25.1</b>	<b>-25.9</b>	<b>-26.8</b>
Exportations	11.7	11.4	10.1	9.8	9.8	10.1
Importations	-24.2	-29.0	-32.0	-34.8	-35.7	-36.9

Source : Données des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

dépenses élevé pour les services sociaux élémentaires que sont l'éducation et la santé.

L'économie ougandaise a préservé la structure de sa demande : ses récentes performances de croissance sont tirées par le niveau élevé de la consommation, et particulièrement de la consommation privée. En 2001, la part de la consommation dans le PIB a été plus élevée qu'au cours des six années précédentes, ce qui traduit le sentiment de « bien-être » procuré par la paix relative que connaît le pays depuis quelques années. L'afflux important d'épargne étrangère a par ailleurs nettement relevé la part de l'investissement. Concernant les composantes de la demande, la consommation devrait progresser, tandis que la part de l'investissement dans la production totale se stabilisera.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

En 2001/02, la politique budgétaire ougandaise s'est attachée à trois objectifs : stimuler l'économie, renforcer l'administration fiscale et améliorer le recouvrement des impôts. Les autorités tenaient en effet à corriger les causes sous-jacentes d'un déficit budgétaire qui ne cesse de se creuser par rapport au PIB et qui est financé par des afflux massifs d'aide étrangère. Cette aggravation continue du déficit constitue le principal obstacle à l'assainissement budgétaire, car elle expose la position budgétaire du pays aux fluctuations de la politique relative à l'aide extérieure et aux relations internationales. Elle soustrait également des moyens au secteur privé, car le secteur public lui fait concurrence pour attirer les mêmes ressources financières intérieures, ce qui relève les taux de change et les taux d'intérêt réels. Sur l'exercice 2001/02, malgré la hausse de la part des recettes fiscales en pourcentage du PIB, cette amélioration n'a pas suffi à enrayer une dégradation du déficit. Le déficit global est passé de 2.2 pour cent du PIB sur l'exercice précédent à 5.1 pour cent. De 1 pour cent du PIB, le déficit du solde primaire est monté à 3.7 pour cent en 2001/02. Le déficit global devrait se contracter à 1 pour cent du PIB en 2002/03 et le solde primaire devrait également

s'améliorer, pour dégager un léger excédent, de 0.3 pour cent du PIB.

Depuis peu, côté recettes, la situation budgétaire du pays se caractérise par une assiette relativement restreinte. Sur l'exercice 2001/02, les recettes fiscales sont passées de 10.4 pour cent à 10.8 pour cent du PIB. Cette hausse s'explique en fait essentiellement par l'inclusion au titre des recettes 2001/02 des recettes non fiscales collectées par les administrations, ce qui n'avait pas été le cas en 2000/01, avant la suppression de l'affectation des crédits d'aide qui permettait aux administrations publiques de conserver leurs recettes non fiscales pour financer leurs dépenses. En 2001/02, l'effort fiscal est globalement resté d'un niveau inférieur. Lorsque les impôts enregistrent des rendements élevés, comme dans le cas de l'impôt sur le revenu, cette performance s'explique par des hausses significatives des rémunérations des fonctionnaires et la nature élastique de l'impôt, plutôt que par un élargissement de l'assiette. Les recettes fiscales provenant d'autres sources, comme les droits sur les importations, ont été plus maigres en 2001/02, car les pouvoirs publics n'ont pas réalisé de gains d'efficacité au niveau de la collecte ; par ailleurs, le shilling ougandais s'est apprécié. De même, les recettes tirées des taxes sur les carburants, qui représentent quelque 20 pour cent des recettes totales, ont été moins abondantes en 2001/02, car le taux d'imposition est resté spécifique et constant pendant quatre ans, sans correction de l'inflation. Le budget 2002/03 remédie à cette situation, avec un relèvement de 5 pour cent de la taxe sur l'essence destiné à compenser l'érosion réelle en valeur enregistrée depuis 1998.

Du côté des dépenses, l'Ouganda continue d'étoffer son fonds d'action contre la pauvreté (*Poverty Action Fund* – PAF). En 2001/02, la part de ce programme dans le budget national a été portée à 32.7 pour cent, contre 28.7 pour cent sur l'exercice précédent. Cet accroissement a été rendu possible grâce à la poursuite de la réduction du budget de la défense, qui est tombé de 22.5 pour cent du PIB en 1999/2000 à 17.3 pour cent en 2001/02. Tous les autres postes de dépenses ont été augmentés en 2001/02. Les intérêts sur la dette extérieure et intérieure sont en hausse sur l'exercice, ceux de la dette extérieure parce que l'intégralité du déficit a été financé

Tableau 2 - Tableau des opérations financières de l'État<sup>a</sup> (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/2000	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>b</sup></b>	<b>14.1</b>	<b>16.8</b>	<b>17.2</b>	<b>19.3</b>	<b>19.3</b>	<b>19.6</b>
Recettes fiscales	9.0	11.0	10.5	10.3	10.9	11.3
Dons	4.4	5.0	5.8	8.4	7.5	7.7
<b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>b</sup></b>	<b>16.7</b>	<b>19.5</b>	<b>27.0</b>	<b>21.5</b>	<b>24.4</b>	<b>20.6</b>
Dépenses courantes	9.2	12.2	13.7	12.7	14.9	12.8
<i>Sans les intérêts</i>	8.2	11.2	12.6	11.5	13.5	11.5
Salaires	2.5	4.2	4.3	4.4	5.2	4.3
Paiements d'intérêts	1.0	0.9	1.1	1.3	1.4	1.3
Dépenses en capital	7.3	7.3	8.8	9.0	9.5	7.8
<b>Solde primaire</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.8</b>	<b>-8.7</b>	<b>-1.0</b>	<b>-3.7</b>	<b>0.3</b>
<b>Solde global</b>	<b>-2.6</b>	<b>-2.7</b>	<b>-9.8</b>	<b>-2.2</b>	<b>-5.1</b>	<b>- 1.0</b>

Notes : a. L'exercice budgétaire débute le 1<sup>er</sup> juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

par les bailleurs, et en raison de la multiplication des émissions d'emprunts d'État qui a suivi, afin d'absorber la liquidité découlant de l'injection des fonds d'aide dans l'économie. Par ailleurs, le relèvement de la rémunération des fonctionnaires a provoqué une augmentation de la masse salariale.

Depuis le début de l'exercice 2002/03, le gouvernement a réitéré son engagement en faveur de l'amélioration de la discipline budgétaire lors de l'élaboration et de l'exécution du budget. La loi sur les finances et la comptabilité publiques de 2002 (*Public Finance and Accountability Bill 2002*) devrait à cet égard et dans l'esprit des parlementaires remplacer la loi sur les finances publiques de 1964. Ce nouveau texte pourrait permettre d'endiguer le creusement continu du déficit budgétaire en soumettant tout projet de dépense supplémentaire à l'autorisation du parlement.

Sur l'exercice 2001/02, la politique monétaire ougandaise a continué de privilégier la stabilité, en s'attachant à minimiser la volatilité des taux d'intérêt et du taux de change du shilling. Les pouvoirs publics entendent ainsi répondre aux difficultés posées par la dégradation des termes de l'échange et par l'accroissement de la liquidité découlant de l'utilisation des fonds d'aide. Les bons du Trésor restent le principal instrument de gestion monétaire, et les accords de prise en pension occupent une place de plus en plus importante.

La masse monétaire au sens large a progressé de 11.3 pour cent sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2001/02, après avoir fait un bond de 17.6 pour cent sur l'exercice précédent (clos en juin 2001). Ce ralentissement s'est répercuté sur la croissance du total des dépôts du secteur public non bancaire auprès des banques commerciales, qui est ressortie à 10.6 pour cent, contre 13.2 pour cent observés sur la période correspondante de l'exercice précédent. Cet essoufflement s'explique en partie par la décélération de la croissance des dépôts en devises, qui traduit un regain de confiance dans les actifs ougandais.

En raison notamment de la lenteur de l'expansion monétaire, les pressions inflationnistes sont globalement restées modérées en 2001/02. Ce repli de l'inflation est toutefois essentiellement dû à une meilleure disponibilité des produits alimentaires, et donc à la baisse non négligeable des cours des cultures vivrières. Sur 2001/02, le taux annuel d'inflation est tombé à 4.6 pour cent, contre 6.3 pour cent sur l'exercice précédent. La décreue devrait se poursuivre jusqu'à 1 pour cent en 2002/03, avant un rebond à 3.1 pour cent en 2003/04.

En réaction au resserrement de la liquidité, les taux interbancaires ont commencé par augmenter, avant de redescendre sur 2001/02. De 6 pour cent en juin 2001, la moyenne mensuelle pondérée du taux d'escompte annuel du bon du Trésor à 91 jours a atteint 13.6 pour cent en août 2001, avant de retomber à



4.7 pour cent en avril 2002. Parallèlement à cette tendance à la baisse des taux d'escompte sur les bons du Trésor, la moyenne des taux interbancaires pondérée sur l'année est passée de 11 pour cent en août 2001 à 3 pour cent en mai 2002. De même, les taux de prêt de base des banques commerciales ont continué de décroître : de zéro en décembre 2001, le nombre d'établissements commerciaux dont le taux de base est inférieur à 14 pour cent a grimpé à cinq en mai 2002. En outre, toutes banques confondues, le taux de base était inférieur à 18 pour cent sur 2001/02. Ce recul des taux des prêts des banques commerciales s'explique en partie par celui des taux des bons du Trésor ainsi que par l'intensification de la concurrence dans le secteur financier.

Sur le marché des changes, depuis juillet 2001 et conformément à une directive de la banque centrale (*Bank of Uganda – BOU*), les banques commerciales sont reliées au service d'information *Reuters Uganda Investment Services Market Information*. Les cotations sur le marché des changes interbancaire sont ainsi affichées en temps réel, ce qui améliore le flux d'informations disponibles. Le shilling ougandais connaît une certaine stabilité depuis 2000/01. Sur l'exercice qui s'est achevé en avril 2002, cette monnaie n'a perdu que 1 pour cent face au dollar, et les écarts ont tendance à diminuer. Sur la même période, le taux de change effectif nominal (TCEN) s'est apprécié de 1 pour cent tandis que le taux de change effectif réel (TCER) reculait de 1.9 pour cent. Cette dépréciation est essentiellement imputable aux différentiels de prix entre l'Ouganda et ses principaux partenaires commerciaux, le taux d'inflation déclinant beaucoup plus vite en Ouganda.

### Position extérieure

L'Ouganda, qui pratique une politique commerciale d'ouverture sur l'extérieur, a réduit pour ce faire ses droits de douane de 80 pour cent au début 2002. Le pays continue également de soutenir les initiatives visant à renforcer l'intégration régionale, et c'est un membre actif du marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Il ne fait toutefois pas encore partie de la zone de libre-échange du COMESA, où

les produits fabriqués dans les pays membres peuvent être vendus et achetés en franchise de droits. L'Ouganda préfère en effet étudier préalablement les conséquences qu'aurait pour lui la suppression de ces droits de douane.

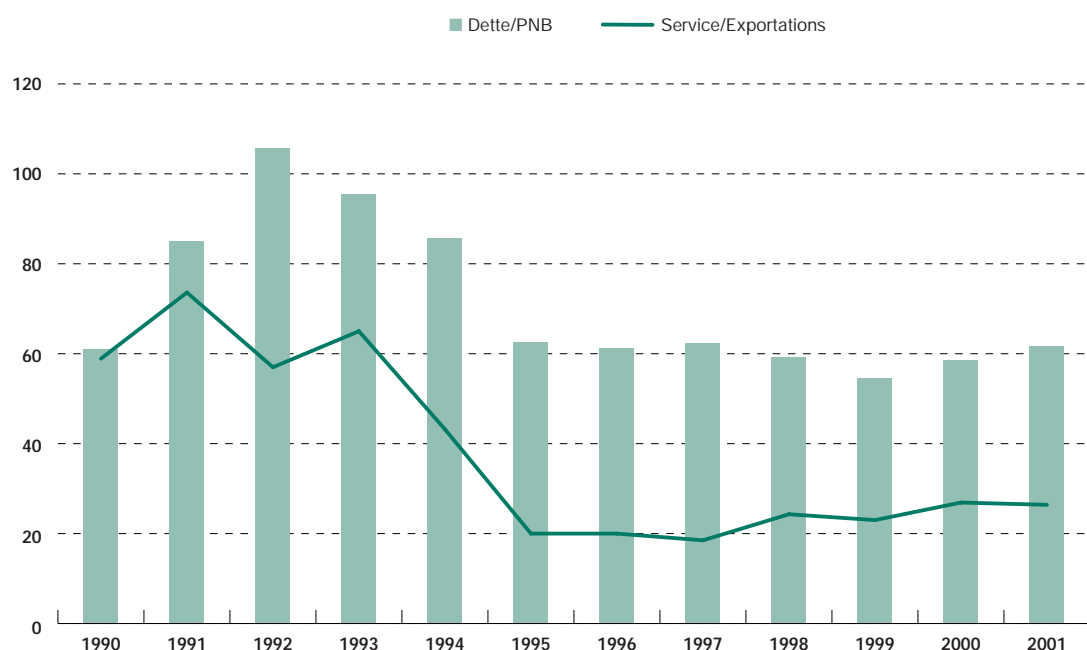
La position extérieure de l'Ouganda continue de pâtir de la détérioration des termes de l'échange induite par la baisse persistante des cours internationaux du café. En 2001, le déficit commercial s'est creusé à 10.1 pour cent du PIB, contre 9.2 pour cent sur l'exercice précédent. En effet, les exportations ont stagné, essentiellement en raison du repli des cours internationaux de la plupart des produits exportés par l'Ouganda. La position extérieure devrait continuer de se dégrader, avec un déficit commercial estimé à 10.5 pour cent du PIB en 2002, puis projeté à 11 pour cent en 2003. En 2001, les recettes issues du café ont enregistré un repli estimé à 23.4 pour cent, imputable à une érosion des cours de 28.1 pour cent, malgré une hausse de 6.7 pour cent des volumes. De leur côté, en 2001, les exportations de coton se sont accrues de 75.4 pour cent en volume, mais seulement de 20.2 pour cent en valeur, à cause d'une chute des cours de 31 pour cent. Par ailleurs, pour la première fois en quatre ans, la dégringolade du cours du thé d'environ 30 pour cent sur 2001 s'est traduite par un manque à gagner. De la même façon, les exportations de maïs ont quadruplé à la suite des expéditions massives vers la Zambie et le Zimbabwe, frappés par la sécheresse, mais la valeur unitaire effective des exportations de maïs a reculé d'environ 38.1 pour cent. Fait exceptionnel, les exportations de poisson ont augmenté, passant de 50.11 millions de dollars en 2000 à 87.45 millions en 2001, sous l'effet d'une hausse des prix de 31.6 pour cent et d'une croissance des volumes de 32.4 pour cent. Au total, les importations ont progressé de 13.6 pour cent, passant de 1.65 milliard de dollars en 2000 à 1.818 milliard en 2001, essentiellement du fait du secteur privé. Les transferts courants ont affiché une majoration significative, passant de 927.9 millions de dollars en 2000 à 1.214.2 milliard en 2001, en raison d'un bond de 60.6 pour cent des transferts privés. La progression des importations surpassant celle des transferts courants, et les exportations connaissant une stagnation, le déficit du compte courant du pays s'est creusé à 488.2 millions de dollars, soit

Table 3 - Compte courant (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Balance commerciale	-10.3	-8.4	-9.2	10.1	-10.5	-11.0
Exportations de biens (f.o.b.)	-10.8	8.3	7.8	7.8	7.9	8.2
Importations de biens (f.o.b.)	21.1	-16.7	-17.0	-18.0	-18.4	-19.2
Services	-4.3	-4.2	-3.6	-5.2		
Revenus des facteurs	-1.4	-0.3	-0.2	-0.4		
Transferts courants	11.7	9.2	9.1	11.6		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-4.3</b>	<b>-3.7</b>	<b>-3.9</b>	<b>-4.1</b>		

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

Figure 6 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PNB et ratio du service sur les exportations



Source: Banque mondiale.

4.1 pour cent du PIB, contre 452 millions (3.9 pour cent du PIB) sur l'exercice précédent.

À la fin de l'exercice 2001, l'encours de la dette extérieure ougandaise s'établissait à 3.628 milliards de dollars, contre 3.310 milliards à la fin de l'exercice précédent. La structure de la dette montre que les créanciers multilatéraux comptent pour 72 pour cent du total, les créanciers bilatéraux pour 26 pour cent et les créanciers privés pour les 2 pour cent restants. Malgré les allégations du ministère ougandais des Finances, selon lequel cinq ans après l'application de

la politique imposée par l'initiative PPTE la dette extérieure du pays n'était pas « supportable », les données indiquent que les moyens mis à disposition par cette initiative contribuent largement à redresser les indicateurs de viabilité de la dette du pays, qui auraient pu se détériorer en cours d'année en raison des piètres résultats à l'exportation. En 2001, l'Ouganda a déboursé au total 143.3 millions de dollars au titre de sa dette publique garantie à moyen et long termes. Sur ce total, 70.75 millions de dollars ont été financés par l'initiative PPTE. Le ratio du service de la dette (y compris les versements au FMI et la dette payée dans le cadre de

l'initiative PPTE) sur les exportations de biens et de services hors revenus des facteurs est estimé à 25.7 pour cent, ce qui est inférieur aux 26.6 pour cent de l'exercice précédent. De même, le rapport de l'encours de la dette sur le PIB, estimé à 61.7 pour cent fin 2001, était inférieur aux 63 pour cent enregistrés précédemment.

## Questions structurelles

Le gouvernement ougandais poursuit la transformation structurelle de l'économie *via* sa stratégie de compétitivité à moyen terme pour le secteur privé (*Medium-Term Competitiveness Strategy for the Private Sector – MTCS*) (2000-05), qui vise à lever les obstacles à la croissance des entreprises privées et à renforcer l'efficacité de l'investissement, tant public que privé. Cette stratégie prévoit des réformes dans six grands domaines : développement des infrastructures ; renforcement du système financier et amélioration de l'accès au crédit ; renforcement des tribunaux de commerce ; réforme des institutions propice à la croissance des entreprises ; promotion des exportations ; et amélioration de l'environnement d'affaires pour les micro- et les petites entreprises. Des avancées considérables ont été enregistrées en 2001/02 avec la mise en œuvre de cette stratégie.

L'Ouganda a lancé son programme de privatisations en 1992, dans le but de créer un environnement favorable au développement de l'investissement privé. A cette époque-là cependant, l'absence de loi spécifique a entraîné certains problèmes juridiques. En 1993, le pays a donc adopté la loi sur la réforme des entreprises publiques et le désengagement de l'État ; il s'est aussi doté d'une commission de désengagement et de mise en œuvre de la réforme. Des difficultés d'ordre administratif ont conduit à suspendre ce processus au début 1995. Avec sa réactivation, à la fin de la même année, 155 entreprises publiques ont été inscrites sur la liste des entreprises à privatiser. En juin 2002, 74 cessions étaient parachevées et 34 entreprises avaient été liquidées. Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, le programme de privatisations est entre autres freiné par une certaine opacité et par la corruption.

Il se heurte également à des problèmes d'évaluation, comme dans le cas de *African Textile Miller*, *Kakira Sugar Works Ltd.* et *Associated Match Company*, ainsi qu'à la faiblesse des offres, qui suscite des protestations dans l'opinion, comme pour *Nyanza Textile Industries Ltd.*, *Uganda Grain Milling Company* et *Uganda Consolidated Properties*. En 2000/01, les pouvoirs publics se sont engagés à revoir le processus et à veiller à sa transparence. L'*Uganda Commercial Bank Ltd.* (UCBL), dont la direction incombait officiellement à la BOU depuis avril 1999, a été vendue à un investisseur stratégique, *Stanbic Uganda Ltd.* Par ailleurs, les pouvoirs publics ont entrepris en 2001/02 de restructurer la base énergétique du pays, qui souffre d'une dépendance excessive vis-à-vis des formes d'énergie traditionnelles et importées. Dans l'électricité, le gouvernement a poursuivi la privatisation de l'*Uganda Electricity Board* (UEB). Un certain nombre d'étapes ont été franchies en 2001/02 : inventaire et évaluation de l'actif et du passif de l'UEB, analyse des besoins d'investissement dans la distribution et le transport ; élaboration d'autorisations, d'une réglementation, de contrats de concession et de vente d'électricité ; modélisation financière et des tarifs et scission de l'UEB en trois entités. Début 2002/03, une autorité de réglementation indépendante, l'*Electricity Regulatory Authority*, est entrée en service. Les pouvoirs publics ont également lancé la procédure de concession à des investisseurs privés de l'*Uganda Electricity Generation Company* (production d'électricité), de l'*Uganda Electricity Distribution Company* (distribution d'électricité) et du successeur de l'*Uganda Railway Company* (chemins de fer). Ils ont par ailleurs engagé les préparatifs pour l'ouverture à des intérêts privés de l'approvisionnement en eau en milieu urbain. Toujours en 2002/03, le réseau d'eau de 33 villes sera privatisé dans le cadre d'un contrat de location-exploitation.

La transformation de l'économie s'est poursuivie en 2001, avec d'autres mesures correctrices. Dans le secteur de l'électricité, les travaux de remise en état du barrage des chutes d'Owen ont été achevés, la troisième tranche de la centrale de Kiira a été construite et les quatrième et cinquième tranches de travaux ont trouvé un financement. Avec le feu vert du prêt accordé par la Banque mondiale, les pouvoirs publics ont également

franchi une étape décisive en faveur de la construction du barrage hydroélectrique de Bujagali (*Bujagali Hydropower Dam Project – AES Nile Power*). Le processus de transfert des exploitations agricoles et d'indemnisation a été achevé. Le tracé des voies de transport et les travaux préalables ont été amorcés. Les pouvoirs publics ont mené à bien 106 des 192 projets prévus dans le cadre du premier plan stratégique d'électrification des zones rurales (*Rural Electrification [RE] Strategy and Plan – 2001-10*). Le pays a également conclu un accord de vente d'électricité avec le Kenya. En 2001/02, le gouvernement a pris des mesures de promotion et de développement de l'exploration pétrolière. A l'issue d'études sismiques dans la vallée de la Semliki (zone d'exploration 3), le forage devrait commencer en 2002/03. Les autorités ont également conclu les négociations sur le renouvellement de la licence dans la zone d'exploitation 2 et signé, en octobre 2001, un accord de partage de la production avec un consortium d'entreprises australiennes et sud-africaines. En outre, les études géologiques et géophysiques de la zone d'exploration 1 sont terminées et les résultats sont utilisés pour favoriser la procédure de concession de licences dans cette zone.

Le gouvernement reste très attaché à la réforme du secteur financier. En 2001/02, il a pris plusieurs mesures visant à le renforcer et à en faciliter l'accès. Les pouvoirs publics ont également achevé la restructuration de l'*Uganda Development Bank* (UDB) afin d'étendre ses activités au financement à moyen et long termes. Soucieux de veiller à la bonne santé financière des compagnies d'assurance et à leur conformité à la législation, les pouvoirs publics ont retiré leur agrément à deux sociétés ougandaises qui n'avaient pas respecté le seuil de libération du capital social. En 2001, après des consultations poussées des parties prenantes, et notamment du secteur bancaire, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les institutions financières (*Financial Institutions Bill – FIB 2001*). Actuellement examiné par le parlement, ce texte revoit la législation bancaire ougandaise pour la mettre en conformité avec les meilleures pratiques édictées dans les principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace. De même, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les institutions de micro-dépôt (*Micro*

*Deposit Taking Institutions [MDI] Bill*). Actuellement étudié par le parlement, ce projet autorise les institutions performantes de micro-financement à utiliser l'épargne des particuliers pour leurs prêts.

En 2001/02, l'Ouganda a mené à bien un certain nombre de réformes institutionnelles destinées à favoriser la croissance des entreprises. Désireux de rationaliser l'administration et de conforter le rapport qualité/prix, les pouvoirs publics ont fusionné les principaux organismes de promotion des échanges et de l'investissement, à savoir l'*Uganda Investment Authority* (autorité chargée des investissements), l'*Uganda Export Promotion Board* (bureau de promotion des exportations) et l'*Uganda Tourism Board* (bureau du tourisme). De même, ils ont pris un certain nombre de mesures pour alléger le fardeau réglementaire et administratif pesant sur les entreprises : réforme du système d'agrément des entreprises au niveau central et local ; amélioration de la procédure de recours pour les questions fiscales ; campagne en faveur de l'introduction d'une législation du travail adéquate ; et révision du régime fiscal des baux financiers.

## Contexte politique et social

La démocratie a fait de nets progrès en Ouganda au cours de l'année 2001, car le gouvernement a pris plusieurs mesures en vue d'améliorer l'exercice de l'autorité politique, administrative et managériale ainsi que la protection des droits élémentaires des citoyens. Les réformes et les actions engagées en 2001/02 sont les suivantes :

- *renforcement de l'assise financière du secteur public* : un nouveau poste de responsable de la comptabilité publique a été créé ;
- *réforme des salaires* : les pouvoirs publics ont soumis un projet de principes visant à restaurer et préserver le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, à minimiser les distorsions induites par la détermination discrétionnaire des salaires et à fixer des objectifs salariaux alignés sur ceux du marché pour l'encadrement technique, les dirigeants et les professions spécialisées ;

- *gestion de la paye* : le délai moyen de perception de la rémunération dans la santé et l'éducation a été ramené de sept à un mois et, dans l'éducation, la gestion des salaires a été entièrement décentralisée ;
- *réforme des marchés publics* : afin de lutter contre la corruption dans les adjudications et d'améliorer l'efficacité, le gouvernement a confié aux ministères techniques la responsabilité des marchés publics, jusque-là du ressort du bureau central des marchés ;
- *décentralisation* : pour répondre aux préoccupations suscitées au sein des autorités locales par la mise en œuvre déficiente du programme, en partie imputable à l'absence de liens suffisamment forts entre les niveaux central et local, les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie de décentralisation budgétaire améliorant l'efficacité du processus de transfert budgétaire ;
- *réforme du système juridique et judiciaire* : avec l'aide de plusieurs partenaires pour le développement, le gouvernement a engagé un programme de réforme de la justice et de l'ordre public.

Parallèlement à ces réformes, qui devraient améliorer la gouvernance en Ouganda, les pouvoirs publics ont pris des mesures destinées à atténuer la corruption, qui reste très présente dans l'économie. Le projet de loi sur l'inspection du gouvernement (*Inspectorate of Government – IGG*) et le projet de code de déontologie des dirigeants (*Leadership Code Bill*) ont ainsi été adoptés en 2001/02. Ce code de déontologie donne désormais aux citoyens la possibilité de consulter la déclaration de patrimoine établie par les dirigeants. Il prévoit également des sanctions, allant jusqu'à la révocation, en cas de manquement.

Sur le plan de la sécurité, la situation a montré quelques signes d'amélioration en 2001/02. A la suite de l'intervention des autorités, la paix est en train de revenir dans le Nord et l'Ouest du pays, qui étaient depuis quelques années touchés par les activités de rebelles. Couverts par une loi d'amnistie, plusieurs anciens rebelles se sont rendus aux autorités. Le

gouvernement est en train d'appliquer un programme de désarmement dans la province de Karamoja. Cependant, certains conflits perdurent dans le pays. En raison de ces problèmes internes de sécurité, quelque 600 000 personnes vivent aujourd'hui dans des camps protégés.

Les chiffres favorables de la croissance enregistrés en Ouganda depuis peu commencent à produire des effets positifs sur la pauvreté. Selon les enquêtes auprès des ménages, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'un dollar par jour a reculé, passant de 56 pour cent en 1992 à 44 pour cent en 1997, avant de tomber à 35 pour cent en 2001. Le gouvernement a élaboré un plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (*Poverty Eradication Action Plan – PEAP*), dont l'objectif est de relever le revenu des Ougandais et qui repose sur quatre piliers : création d'emplois résultant d'une productivité et d'une croissance accrues ; sécurité et bonne gouvernance ; mesures de relèvement du revenu de la population ; et dispositions visant à améliorer la qualité de vie des pauvres. Les pouvoirs publics continuent d'avancer sur la voie de la croissance durable et de la restructuration, tout en s'attachant à renforcer la sécurité et la gouvernance dans le pays. Grâce au plan de modernisation de l'agriculture, l'Ouganda enregistre également divers progrès concernant l'accès des pauvres aux actifs productifs et le rendement de ces actifs. Parmi les modalités prévues, citons les dons destinés à financer l'achat d'intrants améliorés, la modernisation des infrastructures rurales et l'instauration de liens entre les laboratoires de recherche nationaux et les agriculteurs. Dans le but de relever la qualité de la vie dans le pays, le budget ougandais donne la priorité aux services sociaux tels que l'éducation et la santé.

Par ailleurs, les autorités poursuivent pour la deuxième année l'application du plan stratégique pour la santé (*Health Sector Strategic Plan – HSSP*). En 2001/02, ce secteur a réalisé des avancées aussi bien quantitatives que qualitatives. Certains indicateurs clés de la santé affichent des progrès considérables. Ainsi, le taux de prévalence du virus VIH poursuit sa décrue, passant de 6.9 pour cent en 1999/2000 à 6.1 pour cent en 2001/02, ce qui fait de l'Ouganda l'un des rares pays

d'Afrique ayant réussi à inverser la tendance. Les campagnes de promotion de l'utilisation du préservatif ont joué un rôle essentiel dans le programme de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida. En 2000/01, les pouvoirs publics, les groupes de marketing social et le secteur privé ont distribué 60 millions de préservatifs. Le gouvernement maintient ses efforts visant à l'élargir la disponibilité des médicaments antirétroviraux et est parvenu à en faire baisser considérablement le prix grâce à des consultations avec les laboratoires pharmaceutiques. En 2001/02, les pouvoirs publics ont mené à bien un certain nombre d'initiatives, dont des stratégies de partenariat public-privé, la formation professionnelle et l'introduction du financement national du secteur pharmaceutique et sanitaire. Le gouvernement a ainsi supprimé la contribution financière de l'utilisateur dans tous les établissements publics de santé du pays, tout en autorisant la coexistence de deux régimes de soins dans les hôpitaux publics (payants et non payants). Cette politique a fait apparaître une demande de services de santé jusque-là insatisfaite en Ouganda, qui se traduit par l'augmentation du nombre de patients venant se faire soigner à l'hôpital. Le système de santé public s'est ainsi retrouvé soumis à des pressions considérables, et souvent à court de médicaments. Malgré tout, les indicateurs sanitaires du pays expriment toujours des tendances inquiétantes. Les statistiques de la récente étude UDHS (*Uganda Demographic Health Survey, 2000-01*) font apparaître une stagnation persistante des taux de mortalité infantile et maternelle, qui ne parviennent pas à s'améliorer. La mortalité infantile reste élevée et constante depuis 15 ans et s'établit actuellement à 88 décès pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à 152 décès pour 1 000 naissances vivantes. Enfin, le taux de mortalité maternelle est resté inchangé depuis 1995, à 505 décès pour 100 000 naissances vivantes.

La politique publique d'éducation privilégie l'enseignement primaire universel. Un certain nombre d'indicateurs témoignent des résultats obtenus en 2001/02. Le taux net d'inscription dans le primaire continue de progresser, passant de 83 pour cent en 1998 à 94 pour cent en 2001. De 40 pour cent en 1998, le taux d'achèvement du cycle primaire est monté à

45 pour cent en 2001. En outre, le taux d'encadrement est tombé entre 2000 et octobre 2001 de 65 élèves pour un enseignant à 58. Cette évolution s'explique par le coup d'accélérateur donné au recrutement des enseignants depuis mai 2000 jusqu'en juin 2001, qui s'est traduit par l'arrivée de 15 361 professeurs supplémentaires. Les pouvoirs publics ont également recruté 3 000 enseignants non qualifiés dans le cadre d'un programme de formation professionnelle échelonné sur trois ans. Ils ont aussi donné leur feu vert à des incitations destinées à attirer les enseignants dans les zones reculées. En outre, grâce au budget considérable débloqué pour la construction de locaux, le nombre d'élèves par salle de classe est passé de 106 en 2000 à 98 en octobre 2001. Néanmoins, le système éducatif continue de susciter de graves inquiétudes, notamment en ce qui concerne le taux d'abandon de la scolarité. Dans le primaire, ce taux est estimé à 6.6 pour cent par an pour les garçons et les filles. Selon l'étude sur la fourniture des services publics, environ 75 pour cent des élèves invoquent « le manque d'argent » pour expliquer un abandon définitif. Les autres motifs cités sont la maladie (6.2 pour cent), la grossesse (5.2 pour cent) et le mariage (5.8 pour cent).